

le 19 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DDEEES 1222 Subvention (220.000 euros) et convention pluriannuelle 2014-2017 avec l'association Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année (8e).

M. Bruno JULLIARD et Mme Olivia POLSKI,
rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer la convention pluriannuelle 2014-2017, relative à l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association Comité des Champs-Élysées (8e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année ;

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement, en date du 2 décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Les termes de la convention pluriannuelle 2014-2017 à passer entre la Ville de Paris et l'association Comité Champs-Élysées sont approuvés. Mme la Maire de Paris est autorisée à signer cette convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 220.000 euros est attribuée à l'association Comité Champs-Élysées située 39, avenue des Champs-Élysées à Paris 8e (62322 - 2014_07030) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 980.000 euros.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 220.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement 2015 de la Ville de Paris nature 2042, fonction 90 (APDF : 04328).

